

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 01/02/2024

### Séance du 25 janvier 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint puis de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 5), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 6), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

M. Guillaume BAILLY

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN

**OBJET :** 6 - Cadre de vie - Investissements de proximité Programmation 2024

Délibération n° 007427

## Cadre de vie - Investissements de proximité Programmation 2024

**Rapporteur : Anne VIGNOT, Maire**

Commission	Date	Avis
2ème Commission	10/01/2024	Favorable unanime
3ème Commission	10/01/2024	Favorable unanime
1ère Commission	11/01/2024	Favorable unanime
4ème Commission	11/01/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Les investissements de proximité, dits « tranches annuelles » représentent l'enveloppe globale et récurrente des travaux en investissement que la Ville consacre chaque année au gros entretien, à l'amélioration, la mise aux normes de son patrimoine et de ses espaces publics, et à l'achat de matériel et mobilier pour ses interventions municipales. Ce sont autant de dépenses qui soutiennent la qualité des services publics rendus par la Ville, et qui touchent au plus près le quotidien de nos concitoyens.

Ces investissements de proximité, notamment celles relatives au patrimoine bâti, à la maîtrise énergétique, à la biodiversité ou encore au numérique, donnent lieu chaque année à une programmation prévisionnelle, présentée en Conseil municipal.

Compte tenu de l'importance toute particulière accordée par la Ville aux enjeux de proximité et de transition, tout comme de transparence de la gestion publique, il est proposé à travers la présente délibération de mettre en lumière cette programmation prévisionnelle des tranches annuelles 2024 lors de ce Conseil municipal de janvier, programmation qui a vocation à trouver sa traduction financière dans le cadre du processus budgétaire en cours (débat d'orientations budgétaires en février prochain et vote du budget primitif tout début avril).

**La Ville de Besançon possède un patrimoine important, reflet de ses multiples interventions. Celui-ci bénéficie annuellement d'une programmation en termes de rénovation, d'aménagement, et d'amélioration, qui participe de la qualité des politiques municipales menées, et vient s'inscrire dans les enjeux de proximité, de transition, de réponse aux besoins des usagers et d'attractivité de la ville que nous portons au quotidien.**

Ce patrimoine, ce ne sont pas seulement les équipements, qui sont nombreux, que ce soit dans le domaine scolaire, culturel, historique, sportif, associatif et de quartier, administratif, mais ce sont aussi les espaces verts, le patrimoine arboré, la biodiversité, et plus globalement tout ce qui touche au vivant.

Nous avons pour responsabilité d'en assurer l'amélioration continue, la sécurité et la durabilité, autant de besoins qui aboutissent à une programmation prévisionnelle large et diversifiée de petits travaux et d'investissement divers, nommée « tranches annuelles ».

**Parce que la proximité est un enjeu fondamental, et parce que mieux entretenir chaque année notre patrimoine est essentiel, nous avons décidé lors de ce mandat d'augmenter significativement et de façon pérenne, de près de 20 %, le montant de ce budget récurrent.**

Ainsi, ce sont 12 M€ en base qui sont pré-réservés chaque année dans le budget d'investissement, compte tenu de l'importance de notre patrimoine et des enjeux de rénovation qui y sont liés, avec en parallèle, le cas échéant et sous réserve de vote du budget, des abondements annuels priorités (en tranches annuelles complémentaires) en fonction des axes majeurs du programme municipal.

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et la délibération adoptée par le Conseil municipal le 7 décembre dernier prenant appui sur celles-ci, permettent à l'action municipale de se poursuivre sans attendre le vote du budget primitif. Elles autorisent en effet l'engagement de

25 % des crédits d'investissement de l'exercice antérieur avant le vote du budget, au-delà même des crédits reportés de 2023 sur 2024.

Cette programmation portée à connaissance du Conseil municipal lors de cette session peut commencer ainsi à se mettre en œuvre dès le début d'année, avant même de trouver par la suite sa place dans le budget primitif dont le vote est prévu le 4 avril prochain.

A l'occasion du vote du Budget primitif, ce sont souvent les opérations les plus importantes en volume, inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement, qui retiennent l'attention.

**L'objectif de cette présentation de la programmation prévisionnelle des tranches annuelles 2024, dès ce Conseil municipal de fin janvier, vise ainsi à mettre l'accent, et plus encore « mettre à l'honneur », ces investissements du quotidien relatifs au patrimoine bâti, à la biodiversité, à la maîtrise énergétique ou encore au numérique, parce que l'action municipale, c'est aussi et avant tout, rappelons-le, le quotidien des Bisontines et des Bisontins.**

Cette programmation prévisionnelle des tranches annuelles pour 2024 est importante, tant au niveau des montants engagés que du fait qu'elle témoigne de la diversité de nos interventions et de la qualité du service rendu.

- En 2024, les besoins de programmation prévisionnelle, y compris tranches annuelles complémentaires, pourraient représenter un total de **plus de 13 M€**, auxquels l'on peut ajouter l'Attribution de Compensation versée chaque année depuis 2019 à Grand Besançon Métropole par la Ville au titre de l'entretien et la requalification de sa voirie (qui, elle, est figée), portant ainsi à environ 17 M€ l'effort que nous souhaitons mettre en œuvre dans l'année, au travers de la programmation prévisionnelle, au titre de la proximité, et sous réserve du vote du budget.
- Ils concernent toutes les délégations, nos bâtiments, mais aussi les espaces verts, la culture, la vie associative, l'éducation ... autant que les moyens fonctionnels mis en œuvre, par exemple au titre de la logistique, du parc automobile ou de l'informatique.
- Ils donnent lieu à des interventions de proximité dans tous les quartiers, qu'il s'agisse de travaux d'entretien, de petites rénovations, d'opérations fortement attendues par les habitants, les associations, les services.
- Comme les réalisations issues du budget participatif, ils répondent à une demande de terrain et s'inscrivent dans les priorités municipales.

Cette programmation prévisionnelle des tranches annuelles 2024, telle que soumise à l'examen du Conseil municipal lors de la présente séance, se situe bien entendu dans le droit fil des engagements pris auprès de nos concitoyens et inscrits dans le plan de mandat municipal.

Ce programme a l'ambition forte d'adapter la Ville aux transitions, de faire face aux grands enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle et de concilier adaptation, volontarisme, qualité de vie pour les habitants et qualité de la gestion municipale.

Par notre action, nous répondons aux exigences du XXI<sup>ème</sup> siècle :

- une ville engagée pour le climat et le vivant,
- une ville de transition, active et attractive,
- une ville de solidarité encore plus éducative et inclusive, plus facile à vivre au quotidien,
- une ville à la démocratie exigeante.

C'est ce qui guide notre action depuis 2020, avec la volonté de concilier l'accompagnement au changement, l'attention aux habitants, la proximité et la qualité des services publics. Nous le démontrerons encore en 2024.

**La Ville change**, nos politiques se déploient et les crises que nous traversons depuis 3 ans (crise sanitaire, crise sociale, crise économique, crise climatique) montrent clairement en quoi les orientations proposées aux Bisontines et Bisontins permettent de construire une réponse collective,

parce que le niveau local est celui de l'action, de la visibilité, de l'expérimentation parfois. En un mot celui du faire en proximité.

Cette proximité est la nature même des services développés par la Ville, et transparaît dans la présentation consolidée des tranches annuelles prévisionnelles qui suit, rappelant nos grandes priorités et précisant leur déclinaison opérationnelle pour 2024.

La présentation traditionnelle, par principale enveloppe, figure dans les annexes au présent rapport. Les éléments qui suivent s'attachent quant à eux à présenter la cohérence des actions en tranches annuelles autour de 4 thématiques :

1. Agir pour le climat et le vivant
2. Activer les solidarités
3. Cultiver le collectif
4. Favoriser la vitalité du territoire

Il ne s'agit pas d'une présentation exhaustive, mais de prendre connaissance, au travers des principales propositions et d'un certain nombre de réalisations caractéristiques de nos ambitions, de la répartition prévisionnelle des tranches annuelles 2024 qui sera reprise au Budget primitif.

## **1. AGIR POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT**

**Le total des besoins prévisionnels de tranches annuelles en 2024 sur cet objectif s'élève à près de 3,4 M€,** notamment au titre des espaces verts et de la biodiversité, de la maîtrise de l'énergie, du déploiement des points d'apports volontaires et de la transition écologique.

### **ESPACES VERTS – BIODIVERSITE**

Le montant prévisionnel des tranches annuelles consacrées aux espaces verts et à la biodiversité est de l'ordre de **0,9 M€**. Ce budget vise à réaliser un programme de travaux d'investissement se traduisant par :

- des travaux de gros entretien (sécurité et maintenance du patrimoine) : soins aux grands arbres, améliorations d'usage, de maintenance et de sécurité dans les espaces verts, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, équipement de production horticole, lutte contre les plantes exotiques envahissantes ;
- un ensemble de projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie, au développement du tissu social dans l'espace public ou partagé ;
- des opérations de préservation de la biodiversité, de lutte contre les îlots de chaleur et de valorisation des paysages.



Ces tranches annuelles servent au financement des interventions au titre des espaces verts et de la biodiversité au sein des espaces verts *stricto sensu* de la

Ville, mais également au sein des cours d'écoles et des crèches, ainsi que des cimetières.

Concrètement, le programme prévisionnel de tranches annuelles permettra principalement en 2024 de :

- renforcer l'expertise et la gestion du patrimoine arboré de la Ville (310 000 €), dans un contexte de vulnérabilité accrue en raison des dérèglements climatiques en cours (fortes chaleurs, stress hydrique, vents violents...). Un abondement supplémentaire de 30 000 € sera proposé en 2024 afin d'assurer la sécurité de la promenade de la Boucle, des parcs et squares de quartier, des cours d'écoles, des arbres d'alignement de voirie et autres boisements urbains ;
- poursuivre la végétalisation de la Ville par la réalisation de la campagne 2024 de plantation d'arbres et arbustes (105 000 €) ;
- réaliser un Plan Arbre (60 000 €), consistant à considérer la place du végétal en ville dans toutes ses dimensions et contribuer ainsi, dans ses déclinaisons opérationnelles, aux réflexions en cours dans le cadre du SCoT et du PLUi, pour améliorer la qualité des opérations d'aménagement visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains, mieux protéger l'arbre en Ville (adoption du nouveau barème de l'arbre), préserver et recréer des continuités écologiques, mais également le cas échéant pour mieux toucher les particuliers en mettant en œuvre des actions en faveur du végétal sur l'espace privé ;
- améliorer la qualité des sites accueillant du public (rénovation, amélioration, accessibilité, sécurité...) (182 000 €). Seront particulièrement concernés en 2024 la végétalisation des allées du cimetière Saint-Claude et le réaménagement du square Cusenier. Le réaménagement de la cour de la crèche Artois sera également pris en charge sur les tranches annuelles ;
- préserver et restaurer la biodiversité sous toutes ses formes (62 000 €), à travers la poursuite des actions de lutte contre les espèces envahissantes, la mise en œuvre du programme annuel de valorisation des paysages et de la biodiversité des collines bisontines et la valorisation des continuités socio-écologiques en milieu urbain ;
- garantir le bon fonctionnement de l'activité sur le site de l'Orangerie et la bonne conservation de certaines collections du jardin botanique (50 000 €), par la réfection de la couverture des serres de l'Orangerie.

#### L'AMELIORATION DU BIEN-ETRE ANIMAL

La promotion du bien-être animal constitue l'une des valeurs portées par la Ville et une préoccupation transversale dans le cadre de ses différentes politiques publiques. C'est dans le cadre de cette priorité que seront entrepris en 2024 :

- des travaux dans le parc zoologique de la Citadelle, pour améliorer les espaces d'accueil des animaux (100 K€) ;
- des travaux d'amélioration du chenil de la Police Nationale installé au Fort de Bregille, avec en particulier la réfection de la couverture (156 K€).

#### LA MAITRISE DE L'ENERGIE

La Direction Maîtrise de l'Energie gère un parc de 200 chaufferies dont 11 chaudières biomasse, 130 chaudières individuelles et une quarantaine d'installations solaires, ainsi qu'un parc de 45 équipements de froid climatisation et installations de froid dédiées au process (patinoire et cuisine centrale).

Le montant total des tranches annuelles consacrées à la maîtrise de l'énergie est chaque année de l'ordre de **0,7 M€**. Ce budget annuel vise à :

- assurer la continuité de service des installations de chauffage ou électriques, avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre ;

- moderniser les moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

Concrètement, en plus des opérations prévues au PPIF (dans le cadre du grand projet en faveur des « travaux économies d'énergie »), le programme 2024 permettra en particulier de :

- entretenir, moderniser et remplacer le parc existant (345 000 €), qu'il s'agisse des équipements liés à la Gestion Technique Centralisée (GTC), des transformateurs ou encore des systèmes de chauffage classiques ;
- moderniser et remplacer des systèmes de chauffage par ENR ou récupération d'énergie fatale (165 000 €) : panneaux radiants hydrauliques au Palais des Sports ; chaudière granulés en salle des Manèges du Fort de Bregille ;
- réaliser divers travaux d'économie d'énergies et d'optimisation (99 257 €), avec notamment l'optimisation de la production d'eau chaude à la piscine Lafayette ;
- réaliser d'autres projets EnR (92 000 €), en particulier des études de faisabilité (chaudière biomasse école Bersot, projet Planoise Solaire...) ;
- mener des actions de lutte contre la précarité énergétique (20 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution du parc de véhicules dédiés aux missions des services de la Ville, le déploiement des nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques, qui seront installées dans les différents sites occupés par les services, nécessitera une enveloppe de **100 000 €**.

Cet investissement est nécessaire pour permettre de poursuivre le renouvellement du parc (avec un total de tranche annuelle pour le « parc automobile et matériel » de **931 000 €**), la stratégie étant de mettre à disposition des services des véhicules électriques chaque fois que ceux-ci présentent les caractéristiques techniques permettant de répondre aux besoins, quelquefois très spécifiques, des activités rendues.

### TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR L'INSTALLATION DE POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Pour rappel, le principe arrêté à l'échelle de l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine, pour déployer des points d'apports volontaires, est que la fourniture et l'installation des bacs enterrés sont imputées au budget annexe « déchets » de GBM, tandis que le génie civil incombe aux communes.



- Projet d'installation de points d'apports volontaires pour les Cartons au Centre-ville

La collecte des cartons au centre-ville de Besançon telle qu'elle est pratiquée actuellement (collecte à même le sol en vrac) présente de nombreux inconvénients et engendre des nuisances importantes.

Suite au test favorable de collecte par points d'apports volontaires et à un travail de fond avec l'Architecte des Bâtiments de France, il est proposé de généraliser cette collecte sur tout le territoire du centre-ville en déployant des conteneurs spécifiques cartons dans les stations tri déjà présentes au centre-ville.

Ce projet fera l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire du 7 mars prochain.

Hors coût des conteneurs pris en charge par le budget annexe « déchets » de Grand Besançon Métropole estimé à 120 K€, le génie civil pour la Ville de Besançon s'élève à environ **300 K€**.

A noter que par ailleurs, conformément à la délibération du 3 octobre 2022, un dispositif de collecte en points d'apports volontaires est déployé dans le quartier de Planoise, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement. Il permet de valoriser le geste de tri et l'implication des habitants. Il améliore le cadre de vie global (locaux poubelles moins encombrés, diminution des nuisances les jours de collecte).

Jusqu'en 2026, ce sont environ 90 stations de tri qui seront ainsi mises en œuvre sur ce territoire, soit une vingtaine de stations par an. Le coût des conteneurs pour le budget annexe « déchets » de Grand Besançon Métropole est estimé à 285 K€/an et le génie civil pour la Ville de Besançon à environ 200 K€/an.

## FONDS D'AMORÇAGE ET D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les crédits annuels ouverts au titre du Fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique (FAATE), soit **300 K€**, sont mobilisés pour aider au financement et à la réalisation des projets d'investissement portés par les directions, dès lors qu'ils contribuent activement à la transition écologique.

Ces projets, qui peuvent être de toute nature, doivent comporter un caractère innovant (technologique et/ou social) en termes de processus ou de nouvelles pratiques de la collectivité.

Le cofinancement de ces projets d'investissement par le FAATE est plafonné à 50 % de leur coût, dans la limite de 100 K€. Des dérogations au taux d'intervention, tout en respectant la limite des 100 K€ de cofinancement, peuvent être accordées au regard de la contribution du projet à la résilience de notre territoire.

Ainsi, le projet de récupération des eaux de la piscine Mallarmé pour l'arrosage en particulier des stades du site de Léo Lagrange ou celui de récupération des eaux d'exhaure du parking des Beaux-Arts pour l'arrosage des plantations et le rafraîchissement de la place de la Révolution (en cours d'études) pourra par exemple être soutenus en 2024.

### **2. ACTIVER LES SOLIDARITES**

En 2024, en comptant les travaux prévus dans les bâtiments, la poursuite du programme d'accessibilité, les mobiliers et équipements mobilisés dans les écoles, les crèches et les équipements culturels, **les besoins prévisionnels représentent près de 4,9 M€**.

#### LA MISE EN ACCESSIBILITE

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) prévoit **une programmation annuelle de travaux de 2 M€**. C'est un engagement essentiel en faveur de l'inclusion et de l'accès de toutes et tous à nos équipements.

La programmation annuelle 2024 fera l'objet d'une délibération spécifique au cours du premier semestre 2024.

## LA SANTE

- Achat de capteurs enregistreurs de CO2 dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur (SQA)

La nouvelle réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur (SQA) s'applique depuis le 1er janvier 2023. Elle prévoit, notamment dans le cadre de l'évaluation des moyens d'aération, la mesure de la concentration en CO2 dans les établissements recevant du public sensible de la Ville de Besançon, soit 109 établissements concernés (écoles, crèches, accueils de loisirs et résidences autonomie).

En conséquence, 36 capteurs enregistreurs de CO2 seront acquis pour un prix unitaire de 350 € TTC, soit un total de **12,6 K€**, venant compléter ceux déjà existants notamment dans les écoles.

- Programme de vaccination des étudiants étrangers

L'Agence Régionale de Santé souhaite confier au service « Promotion et Centre de Vaccination » le rattrapage vaccinal au bénéfice de 300 étudiants universitaires étrangers, à réaliser dans les locaux de Campus Santé (ex Service de Santé Universitaire - SUMPPS).

Afin de respecter la réglementation en termes de surveillance de la chaîne du froid des vaccins dans cet accroissement d'activité, le service « Promotion et Centre de Vaccination » se dotera de deux nouvelles armoires réfrigérées à usage médical, d'un dispositif de surveillance et d'enregistrement, de deux sondes de prise de température et d'une caisse isotherme de transport pour l'acheminement des vaccins sur site, pour un total estimé à 9 K€.



## LES ECOLES

La qualité des bâtiments scolaires est une priorité majeure du plan de mandat.

Si les grosses rénovations relèvent du Plan Ecoles et Crèches, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, les tranches annuelles portent sur de plus petits travaux, **dont la somme globale représente toutefois annuellement pas moins de 1,2 M€, compte tenu des besoins et de l'ampleur du patrimoine scolaire, les locaux mis à disposition du domaine de l'enseignement constituant presque 25 % du patrimoine de la Ville de 462 000 m2.**

- Ce programme concernera en 2024 essentiellement 4 écoles :
  - l'école élémentaire Brossolette (149 000 € pour le clos couvert ainsi que l'aménagement d'un local logistique) ;
  - l'école élémentaire Chaprais (180 000 € pour la toiture) ;
  - l'école maternelle Fribourg à Planoise (150 000 € pour des aménagements intérieurs et des menuiseries) ;
  - et enfin l'école Helvétie 2 avec des travaux de gros entretien (145 000 €).

De plus, pour accélérer la suppression des matériaux contenant de l'amiante dans les écoles, et sur la base des diagnostics actualisés à l'automne 2023, un effort supplémentaire va être engagé en 2024 avec un besoin supplémentaire à hauteur de **150 000 €**.

Ce complément des crédits permettra d'engager des opérations sur les sites concernés, comme la démolition d'un local préfabriqué désaffecté à l'école Tristan Bernard (45 000 €), en parallèle du déploiement en 2024 de l'outil de suivi centralisé choisi en 2023 pour assurer le suivi des travaux et des diagnostics.

8 000 € sont également consacrés aux petites rénovations de cours d'écoles, hors gros programme de restructuration et désimperméabilisation prévu dans le PPI au titre des îlots de chaleur.

- L'équipement numérique des écoles (130 500 € avec un complément pour la 2<sup>ème</sup> année de 150 000 € financés par une recette du même montant pour l'équipement en tablettes des Ecoles primaires)

Chaque année, la Ville consacre une importante enveloppe, de l'ordre de 130 K€, pour l'équipement numérique des écoles bisontines, qu'il s'agisse des vidéoprojecteurs interactifs, du haut débit, des ordinateurs, des tablettes, des copieurs multifonctions, ou encore des ordinateurs portables des directeurs,...

A cet effort annuel récurrent, la Ville ajoutera en 2024, comme cela a déjà été le cas en 2023, un crédit supplémentaire de 150 K€ obtenu dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Education nationale auquel la Ville a répondu, dans l'objectif de parfaire l'équipement numérique de ses écoles élémentaires en conformité avec le Socle Numérique des Ecoles Élémentaires promulgué par le Ministère. Une subvention de 300 K€ au total sur 2 ans a ainsi été obtenue (intégrée au projet Territoire Numérique Educatif du Doubs - TNE@25) pour une opération d'un coût global de l'ordre de 500 K€, à réaliser sur les exercices 2023 et 2024.

Ce projet consiste à généraliser une dotation en équipement mobile de type tablette dans les classes, sur la base de 3 tablettes par classe, ce matériel étant mutualisé au sein de l'établissement. Le financement intègre également les éléments d'infrastructure réseau qu'il est nécessaire de mettre à niveau (câblage, wifi, baies informatiques,...) ainsi que les armoires de rangement (ou charriot mobile, selon la configuration de l'école) de ces équipements mobiles.

- Enfin, un budget annuel de 123 K€ est consacré à l'équipement en matériel et mobilier des écoles et de la cuisine centrale.

Il s'agit d'équiper les écoles maternelles, élémentaires et primaires de divers petits équipements, par exemple en termes de matériel sportif, audiovisuel, petit mobilier. La collectivité doit également renouveler le matériel d'électroménager, de nettoyage et d'équipement des cantines scolaires, ainsi que le renouvellement des équipements de la cuisine centrale.

## LA PETITE ENFANCE

La démarche déployée pour les écoles en matière d'amélioration thermique, de conditions d'accueil et de mise aux normes s'étend aussi aux crèches, avec des opérations prévues au PPIF et dont l'examen des crédits interviendra comme chaque année au moment du budget primitif.

Pour rappel, l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant de Saint-Ferjeux qui est le premier équipement à profiter de ce programme de rénovation lourde, ouvrira ses portes après son total réaménagement en janvier 2025. Un renouvellement du matériel et du mobilier accompagnera cette ouverture, pour un budget complémentaire estimé à 30 K€, venant ainsi presque doubler le budget d'investissement destiné à l'équipement des crèches (38 K€).

Par ailleurs, un financement annuel **de 200 000 €** dans le cadre des tranches annuelles est consacré au gros entretien des bâtiments des crèches.

Parmi les travaux / équipements programmés en 2024 au titre de la petite enfance, on peut citer entre autres la réfection de la couverture et le rejointement de la façade en pierre de la crèche Bersot (100 K€) ou encore l'installation de stores bannes à la crèche Montrapon (24 K€) pour une amélioration du confort en période de fortes chaleurs notamment.

## VIE DES QUARTIERS ET VIE ASSOCIATIVE

Afin de soutenir la vie des quartiers et la vie associative, divers travaux de gros entretien sur les maisons de quartiers ou des locaux mis à disposition d'associations sont prévus.

Au total, l'enveloppe annuelle est de **600 000 €**.

Une part importante de celle-ci (soit 148 K€) sera consacrée en 2024 au local occupé par le Comité de Quartier Saint-Ferjeux pour améliorer son étanchéité et l'isolation thermique.

De nombreux autres travaux sont prévus à l'exemple du réaménagement en bureaux associatifs de la Conciergerie du Centre Pierre Mendès France (30 K€), ou des travaux de cloisonnement dans les locaux du Comité de quartier Près-de-Vaux (25 K€).

L'acquisition de nouveau matériel et mobilier pour les maisons de quartier mais aussi le Kursaal mobilise par ailleurs une enveloppe annuelle de l'ordre de 56 K€ (auquel s'ajoute un soutien annuel à l'investissement des structures associatives de quartier).

## CULTURE

Outil d'émancipation individuelle et de cohésion sociale, la Culture contribue à la solidarité éducative et inclusive portée par la Ville de Besançon.

Cette politique publique est portée notamment par le réseau des médiathèques et bibliothèques de quartier dont l'accès est gratuit.

Une enveloppe annuelle de **236 K€** est allouée dans ce cadre pour les acquisitions courantes de documents (193 K€ pour les livres, DVD, CD, jeux vidéo etc.), de mobilier de bibliothèques (25 K€), l'acquisition et la restauration d'œuvres patrimoniales (13 K€) ou l'acquisition de matériel informatique (5 K€).

Un effort substantiel complémentaire portera en 2024 sur la poursuite de deux chantiers majeurs en préfiguration de l'ouverture de la Grande Bibliothèque : la modernisation du fonds des bibliothèques ainsi que l'automatisation des systèmes de prêts.

- Modernisation du fonds des bibliothèques (100 K€)

L'objectif de la Ville est de proposer au public un fonds modernisé de lecture publique, ce qui induit de mettre à niveau l'état des collections.

Pour ce faire, le budget d'acquisition des bibliothèques bénéficie chaque année, depuis 2020, d'un abondement annuel de 100 K€ supplémentaires (portant le budget global d'acquisition à 293 K€ par an). Ce sera bien entendu encore le cas en 2024.

Rappelons qu'en 2020, seulement 63 % des collections des médiathèques avaient moins de dix ans. Cela implique un désherbage important des collections et un remplacement au fur et à mesure des ouvrages les plus anciens par des documents neufs et attrayants.



Depuis quatre ans, grâce à ces 100 000 € annuels supplémentaires, les fonds ont bien rajeuni.

Début 2019, 39 % des fonds de lecture publique avaient plus de 10 ans (soit 74 400 documents). Cette proportion est tombée à 22

% aujourd'hui (soit 38 700 documents restant à remplacer).

En poursuivant dans la longueur cet effort, l'ensemble de fonds devrait être de moins de 10 ans à l'horizon 2027.

- Poursuite de l'automatisation des prêts des bibliothèques (81 K€)

Le réseau des bibliothèques municipales se modernise, dans la perspective de l'ouverture de la Grande bibliothèque. Cela se traduit par de nouvelles infrastructures informatiques pour apporter un meilleur service, qu'il soit numérique ou physique, aux lecteurs, avec :

- le remplacement de leur système d'information et la mise en place d'un nouveau portail pour les usagers de nos bibliothèques en 2022,
- l'automatisation du prêt en 2023-2024, avec l'utilisation de la technologie RFID.

Dans le cadre de ce projet, la plus grande partie des collections a été équipée en 2023 d'étiquettes RFID.

L'étape suivante consiste en l'installation dans l'ensemble des bibliothèques, d'automates de prêt et d'antennes antivol. Ce déploiement devrait démarrer en juin 2024 par la médiathèque Pierre Bayle, puis s'étendre progressivement au réseau (Tilleuls, Mandela, Clairs-Soleils).

Plus qu'un simple changement d'étiquettes et d'antivol sur les documents, le projet d'automatisation du prêt avec les puces RFID (ce qui correspond aujourd'hui à un standard des pratiques numériques dans les grandes bibliothèques) offrira l'opportunité d'une réelle amélioration de la qualité d'accueil et de conseil pour les lecteurs.

Une adaptation des lieux d'accueil sera ainsi réalisée concomitamment. Les postes physiques de prêt caractérisés par un accueil en « guichet assis », qui peuvent parfois être ressentis comme une véritable barrière aux yeux de certains usagers, vont céder la place à une organisation spatiale différente, fondée sur une logique de l'usage. Les agents seront plus mobiles, et iront davantage au-devant du public. Ils seront « à côté » et non plus « face à face ».

Cela conduit à établir des scénarios d'aménagements architecturaux dans les bibliothèques : modification des traditionnelles banques de prêt (réduction, etc...), ajouts de prises informatiques, conception de meubles pour intégrer ces automates de prêt...

Ces dépenses seront financées par un abondement des tranches annuelles en 2024, afin de permettre cette amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

### 3. CULTIVER LE COLLECTIF

**Les besoins prévisionnels pour 2024 au titre de cet objectif atteignent de l'ordre de 1,7 M€ au titre des tranches annuelles**, portant là aussi sur du patrimoine bâti mais également des espaces sportifs, le parc automobile et logistique, l'équipement des services et les installations informatiques et audiovisuelles.

#### DE NOUVEAUX SERVICES LIES AU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

- Equiperment de la Police Municipale en nouveaux matériels et logiciels Tetra

Le projet de direction de la DSTP prévoit une nouvelle organisation pour le déclenchement des interventions des équipes de la Police Municipale par le nouveau Poste de Commandement, visant à solliciter prioritairement les équipes les plus proches du lieu de l'intervention demandée.



Ce fonctionnement nécessite de connaître à tout moment la localisation sur le terrain des équipes grâce à leur géolocalisation.

A cet effet, il est prévu l'acquisition d'un logiciel de supervision, permettant la visualisation de la localisation des équipes par le poste de commandement.

La solution s'appuiera sur des équipements déjà existants, les radios TETRA, avec lesquelles les agents sont familiarisés. Ces postes de radio déjà âgés d'une dizaine d'années devront être changés pour être capables de supporter la nouvelle fonctionnalité de géolocalisation.

Le coût de l'opération est ainsi estimé à **85 000 €** (incluant le coût de renouvellement des radios TETRA). Il s'agit d'une opération essentielle de la programmation 2024.

38 000 € sont par ailleurs dédiés annuellement à l'équipement de la Police municipale.

- Acquisition de nouveaux logiciels (80 000 €)

Chaque année, le parc logiciels utilisé par la Ville évolue et se modernise.

Il est ainsi notamment prévu le remplacement en 2024 du logiciel de gestion des résultats des élections, avec une mise en production pour les prochaines élections européennes.

De même, il est programmé l'acquisition et la mise en œuvre de logiciels informatiques pour plusieurs compétences de la Ville pour offrir des fonctionnalités supplémentaires aux usagers des services municipaux, à l'exemple de la mise en œuvre en 2024 d'un portail à destination des familles pour la gestion des présences des enfants au sein des crèches, ou encore l'installation d'un nouveau logiciel de suivi et gestion des vaccinations.

- Accélération du raccordement des sites au réseau LUMIERE (65 000 €)

Le raccordement de sites au réseau LUMIERE sera accéléré en 2024, en raison des économies de fonctionnement que cela génère et du degré d'autonomie numérique que cela procure. Le budget consacré à ces raccordements sera ainsi augmenté de l'ordre de 15 K€ (+ 30 %).

Cela permettra de finaliser le raccordement de toutes les écoles maternelles (le raccordement des écoles élémentaires étant déjà réalisé) et de répondre aux demandes multiples et variées des différents secteurs (sport, social, ...).

- Rénovation du système de conférence de la salle du Conseil Municipal

L'équipement audiovisuel de la salle du Conseil Municipal date de 2012 et présente des signes d'obsolescence principalement pour ce qui concerne le système de conférence (micro et gestion des prises de parole) qui fait l'objet de pannes et dysfonctionnements récurrents. Les réparations sont de plus en plus complexes du fait de la difficulté à trouver encore les pièces détachées compatibles avec les matériels en place.

Il est proposé de procéder pour un coût estimé de **60 000 €** au remplacement en 2024 du système de conférence, composé de 55 microphones, de son câblage ainsi que du pupitre de gestion des prises de parole qui y est associé.

## LE SPORT

**Le montant récurrent des tranches annuelles consacrées aux espaces sportifs de plein air s'élève à 115 000 €.** Ce budget annuel vise à réaliser des travaux d'aménagements et d'amélioration d'usages et de sécurité, sur les grands complexes ainsi que sur les terrains d'EPS et terrains multisports.

Pour 2024, il est notamment prévu la réfection des aquodrains de la piste d'athlétisme du stade Léo Lagrange, le réaménagement du terrain EPS du square Coluche (quartier Montrapon), la réhabilitation des terrains de tennis en libre accès de la Malcombe, et l'installation d'une cage de lancée de Baseball également à la Malcombe.

En parallèle, **60 000 € supplémentaires** seront consacrés à l'équipement matériel de l'Espace Sportif de Planoise, qui sera achevé au premier semestre de l'année 2024. Cet équipement sera proposé aux associations du quartier qui devront y trouver les matériels nécessaires aux pratiques du judo, de la lutte et de la boxe, ainsi que l'équipement d'une salle de musculation.

Pour ce qui est des équipements dédiés aux activités sportives et aux clubs, la principale intervention en tranche annuelle consistera en la **rénovation du terrain de football du Rosemont (300 000 €)**. Créé en 2012, ce terrain de football synthétique fait signe d'une usure, certes normale au bout de 12 ans, mais le rendant aujourd'hui obsolète et non adapté pour la poursuite d'une pratique sportive.

Il sera donc rénové et remis aux normes en 2024 avec des nouveaux matériaux naturels de remplissage. Il s'agit d'un effort significatif qui nécessitera un abondement exceptionnel sur les tranches annuelles pour finaliser cette opération.

Pour ce qui est des interventions sur les bâtiments à destination des activités sportives, l'enveloppe de **750 000 €** servira au titre des piscines à la requalification de la pataugeoire, avec la mise en place d'équipements ludiques (250 000 €), le renouvellement du système d'éclairage (30 000 €) ainsi que le remplacement de filtres (250 000 €) de la piscine Lafayette.

Près de **87 000 €** sont par ailleurs prévus chaque année pour l'acquisition de petits équipements, mobiliers et matériels sportifs pour le bon fonctionnement des équipements et les animations.

Cela permettra par exemple en 2024 :

- pour les gymnases et terrains (43 K€), l'acquisition de machines à tracer les terrains, buts de handball, poteaux de volley, badminton, tapis de réception et prises de la salle d'escalade de la Malcombe...
- pour les piscines et la patinoire (36 K€), l'acquisition de matériel pédagogique et le remplacement des pompes ou analyseurs d'eau pour les piscines, et le renouvellement de patins pour la patinoire ;
- pour les animations (7 K€), le renouvellement du matériel pour les interventions dans le temps scolaires (parc vélo, table Tennis de Table) qui servent également pour Vital'Eté mais aussi des fauteuils de pratique sportive mis à disposition des personnes en situation de handicap sur Vital'Eté.



L'effort financier sur le secteur du sport reste ainsi soutenu.

En témoignent les différentes opérations ci-dessus.

Les politiques sportives et leur vitalité sont une des marques de Besançon, contribuant aux priorités municipales de cohésion, proximité, mixité sociale, soutien à la jeunesse, et de politique inclusive.

#### **4. FAVORISER LA VITALITE**

Ce quatrième objectif qui permet de dresser un panorama complet de l'action de la Ville au travers des prévisions des tranches annuelles 2024 concerne le patrimoine bâti, les travaux d'aménagements urbains, et les actions et les équipements à caractère culturel.

**Au total, les programmations prévisionnelles de tranches annuelles 2024 représentent au titre de cet objectif de l'ordre de 3 M€.**

## ESPACES PUBLICS ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

Outre les actions mentionnées plus haut, les tranches annuelles Espaces Verts et Biodiversité permettront d'entretenir et réhabiliter les aires de jeux publiques de quartier y compris des crèches et des écoles.

L'année 2024 sera aussi marquée par la restructuration de passerelles piétonnes. Afin d'assurer la sécurité des usagers et de poursuivre la valorisation du parc des Glacis, lieu emblématique, porte d'entrée et belvédère vers la Boucle et la Citadelle, il est prévu des travaux de rénovation des passerelles piétonnes, notamment Marc Bloch (pour un coût estimé à 50 K€), sur le parcours reliant les quartiers du centre-ville et la gare Viotte.

La propreté de nos espaces publics mobilise également environ 17 K€ annuellement pour les acquisitions de matériels, dont bien évidemment les corbeilles.

## LA CULTURE

Le développement culturel du territoire est un élément essentiel de vitalité, à travers notamment l'action culturelle auprès des publics, le soutien à la création et à la diffusion artistique, la conservation, la valorisation et l'enrichissement des collections patrimoniales (assurés notamment par les cinq musées de France et la Bibliothèque d'étude et de conservation), ou l'animation du principal site touristique et culturel de Franche-Comté (Citadelle Vauban inscrite en 2008 au Patrimoine mondial de l'UNESCO).

- Parmi l'entretien et la maintenance du patrimoine relevant du domaine culturel (650 000 €) sont notamment prévus :
  - la réparation de la toiture pour les ateliers d'artistes de la rue du Bougnet (éco-quartier Vauban) pour un montant de 43 000 € ;
  - des travaux de mise en conformité sécurité incendie (60 000 €) au Centre Dramatique National ;
  - l'aménagement d'une salle de danse pour la Concorde Saint-Ferjeux à l'étage de l'école Ferry (100 000 €) ;
  - la mise aux normes de l'assainissement de la Friche Culturelle et des petits travaux de sécurisation pour 85 000 €. Des travaux de toiture et la mise en conformité électrique (80 000 €) du local du 6 rue du Chardonnet sont également programmés.

Dans le cadre de l'entretien et de la mise en valeur du patrimoine ancien dont dispose la Ville de Besançon, une enveloppe de **375 000 €** sera consacrée essentiellement à la rénovation de la fontaine et sculpture en hommage à Hilaire du Chardonnet, située avenue d'Helvétie, ce qui permettra de reprendre le système d'alimentation pour le mettre en circuit fermé. Ces travaux importants, estimés à 192 000 €, réduiront considérablement la consommation de l'eau conformément aux engagements pris dans le Plan O.

Des travaux seront également réalisés pour la mise en sécurité, la rénovation et désimperméabilisation de certains sites à la Citadelle, au-delà des espaces pour les animaux cités ci-dessus. A noter que la rénovation du patrimoine Vauban, notamment la Citadelle, fait l'objet d'une programmation dédiée au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour ce qui est du domaine culturel (101 000 €), les tranches annuelles seront essentiellement mobilisées pour la réfection de la toiture de l'église Saint-François Xavier (88 000 €).

- Création d'une nouvelle Statue de femme dans l'espace public (150 K€)



Après les œuvres rendant hommage à Henriette de Crans (2021) et Colette (2023), le projet d'installation d'une nouvelle statue de femme s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la politique publique de création et d'implantation d'œuvres rendant hommage et mettant en valeur les femmes dans l'espace public.

En plus des nouvelles plaques apposées (Germaine TILLION, Isabelle FEBVAY, Yvonne BUHLER, Gisèle HALIMI), de la nomination en 2023 « Place Paulette GUINCHARD » de la cour d'honneur de l'ancien hôpital Saint-Jacques ou des 11 noms de rues féminisées, la Ville s'attache à poursuivre la reconnaissance et la mise en visibilité des parcours de femmes exceptionnelles dans l'espace public à travers cette nouvelle statue qui sera réalisée en 2024 et implantée sur l'espace public en 2025.

- 257 K€ sont enfin prévus dans les tranches annuelles afin :
  - d'acquérir ou de restaurer des œuvres (64 k€ notamment pour la direction Musées du Centre). Il est à noter à ce propos que les acquisitions ne sont pas programmées et se font au gré des opportunités, avec bien souvent un soutien financier des partenaires (État, Région, et mécènes);
  - d'entretenir les œuvres implantées sur l'espace public (statues notamment) pour un montant de 8 k€ ;
  - de procéder à des aménagements et petits travaux ou acquérir du mobilier pour un montant de 120 k€ à la Citadelle (rénovation du moulin, nouvelles signalétiques suite à la réouverture du MRD, etc.), de 10 k€ sur la Friche artistique, les Ateliers Vauban ou la Galerie de l'Ancienne Poste, et de 55 k€ au niveau du Secrétariat général (en soutien des projets des directions du pôle ou des établissements culturels rattachés).

### L'AMENAGEMENT URBAIN

Si les plus grandes opérations urbaines relèvent bien évidemment du PPI, une enveloppe de **0,4 M€** est également prévue annuellement, pour de plus petits aménagements d'espaces urbains hors voirie (du ressort de GBM), par exemple en accompagnement d'opérations d'urbanisme menées par des bailleurs sociaux ou privés, mais également pour faire face en réactivité aux opportunités foncières d'acquisitions de terrains, par exemple des terrains d'alignement, en cours d'année.

### DES MOYENS AFFECTES PAR AILLEURS AUX MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION, AU SERVICE DE LA QUALITE ET LA VITALITE DU SERVICE PUBLIC

Au-delà des moyens affectés chaque année au titre des tranches annuelles aux différentes politiques publiques, des moyens sont consacrés à la modernisation de l'administration de la Ville pour environ **0,7 M€**.

A titre d'exemples, **s'agissant des bâtiments**, des travaux sont ainsi programmés en 2024 dans les différents locaux du Centre Administratif Municipal, pour un total de 155 000 €, avec notamment des aménagements intérieurs pour les locaux de la Direction Relations Usagers et la Direction de la Communication.

Une enveloppe de 50 000 € sera par ailleurs allouée au Centre Technique Municipal et autant pour des locaux aux Prés de Vaux (ex-Superfos).

Une enveloppe de 100 K€ est ainsi annuellement dédiée au mobilier et matériel pour le personnel.

De même, des investissements sont réalisés chaque année pour garantir le bon fonctionnement du **système d'information**, avec notamment le renouvellement régulier de matériels pour les services et la maintenance des logiciels.

Concrètement, il est prévu en 2024 de :

- Continuer un effort soutenu pour le remplacement des PC (210 000 €) qui sont aujourd'hui constitués quasi-exclusivement de portables. Le coût unitaire plus important de ces configurations et la qualité des matériels achetés amènent à prévoir un allongement de leur durée de vie et un remplacement sur 6 à 7 ans, contre 5 précédemment, objectif en conformité avec les enjeux de sobriété numérique ;
- Répondre aux besoins en matériels spécifiques des services et renouveler en tant que de besoin, les autres équipements numériques (audiovisuel des salles, téléphonie, ...) pour un total de **116 000 €** ;
- Prendre en charge les maintenances évolutives de logiciels (27 000 €) qui représentent des dépenses contraintes.

\* \* \* \* \*

En conclusion, cette nouvelle présentation des tranches annuelles, destinée à mettre l'accent cette année sur des réalisations qui ne sont pas forcément toujours mises en valeur, témoigne de l'amplitude de l'action de la Ville au quotidien.

Cette action de proximité vise à répondre aux attentes des Bisontines et des Bisontins et marque concrètement en quoi les priorités municipales sont une réponse aux questions actuelles : faire autrement chaque fois que c'est possible, en se posant les questions de priorité, de concertation, de durabilité et d'adaptation, au bénéfice de tous.

**Le Conseil Municipal prend connaissance du programme prévisionnel des tranches annuelles 2024, tel que détaillé dans le présent rapport par politiques publiques et en annexes par principale enveloppe, étant précisé que ce programme sera repris et intégré au budget 2024.**

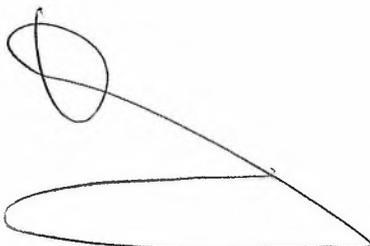
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



M. Guillaume BAILLY,  
Conseiller Municipal

Anne VIGNOT



## Annexe :

### Programmation 2024 : principales enveloppes de tranches annuelles et tranches annuelles complémentaires

#### Equipement informatique et numérique

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
Remplacement de PC	210 000 €	
Réponse aux besoins en matériels spécifiques des services et renouvellement en tant que de besoin, des autres équipements numériques (audiovisuel des salles, téléphonie, ...) dont :	116 000 €	
<i>Renouvellement nécessaire d'une partie importante des terminaux de radio Tetra</i>	30 000 €	
<i>Renouvellement du système de conférence de la Salle du Conseil municipal</i>	30 000 €	30 000 €
<b>Projets d'acquisition de nouveaux logiciels</b> (dont remplacement du logiciel destiné à la gestion des résultats électoraux, avec l'objectif d'une mise en production pour les élections européennes mi 2024, ou encore l'acquisition d'une solution pour la gestion des droits de terrasses)	<b>80 000 €</b>	
Maintenances évolutives de logiciels	27 000 €	
<b>Poursuite du renforcement des équipements numériques nécessaires aux écoles de la Ville</b>	<b>130 500 €</b>	<b>150 000 €</b>  (financé par subvention de l'Etat dans le cadre d'un appel à projet)
<b>Accélération du raccordement des sites au réseau LUMIERE</b>	<b>65 000 €</b>	
<b>Equipement de la Police Municipale en matériels et logiciels Tetra</b>		<b>85 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>628 500 €</b>	<b>265 000 €</b>

## Patrimoine bâti

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
<b>A- Domaine administratif et technique</b>	<b>800 000 €</b>	
<i>Mise en conformité des installations électriques, levées de réserves, GTB</i>	35 000 €	
<i>Travaux urgents et imprévus en cours d'année</i>	45 000 €	
<i>Fournitures des travaux en Régie</i>	35 000 €	
<i>Entretien couvertures et réseaux EP en régie</i>	10 000 €	
<i>Travaux suite aux prescriptions de la commission de sécurité et demandes ACFI et F3SCT (CST)</i>	20 000 €	
<i>Achat d'extincteurs et plans de sécurité incendie</i>	8 000 €	
<b>CAM 2 – 4 – 6</b> <i>Mise à jour signalétique</i>	3 000 €	
<b>CAM 2</b> <i>Réfection des chiens assis – phase 2</i> <i>Aménagement des Formalités Administratives - phase 2</i>	50 000 € 50 000 €	
<b>CAM 4 – 6</b> <i>Rénovation complète direction Communication</i> <i>Aménagement des Formalités Administratives – phase 2</i>	50 000 € 50 000 €	
<b>Centre de la Mouillère</b> <i>Travaux du propriétaire – traitement de l'inconfort thermique des accès</i>	9 000 €	
<b>CTM</b> <i>Travaux du Syndic</i>	50 000 €	
<b>Copropriétés</b> <i>Divers travaux du propriétaire (Service gestion du patrimoine immobilier)</i>	40 000 €	

<b>Programmation</b>	<b>Tranche annuelle</b>	<b>Tranche annuelle complémentaire</b>
<b>Cuisine mode d'emploi (CME Palente)</b> Travaux thermiques	60 000 €	
<b>Fort de Bregille – Chenil Police Nationale</b> Réfection couverture y compris désamiantage	156 000 €	
<b>Locaux stockage ex Superfos</b> Travaux de sécurisation Réfection partielle de la couverture	12 000 € 15 000 €	
<b>Locaux voirie ex Superfos</b> Réfection étanchéité sur mezzanine	23 000 €	
<b>Maison des syndicats</b> Travaux du propriétaire	30 000 €	
<b>Marché Beaux-Arts</b> Travaux du propriétaire	25 000 €	
<b>Montrapon Epitaphe Antenne sociale de quartier (ASQ)</b> Travaux d'accompagnement Ad'Ap	32 000 €	
<b>Orangerie</b> Stores intérieurs au 1 <sup>er</sup> étage	10 000 €	
<b>Programme complémentaire :</b> <b>Centre de la Mouillère</b> Travaux du propriétaire : réfection des étanchéités des toitures terrasses		
<b>B- Domaine cultuel</b>	<b>101 000 €</b>	
Divers travaux d'électricité, mise en conformité, levée de réserve	3 000 €	
Fournitures des travaux en régie	5 000 €	
Travaux urgents et imprévus en cours d'année	5 000 €	
<b>Eglise Saint François Xavier</b>	88 000 €	

<b>Programmation</b>	<b>Tranche annuelle</b>	<b>Tranche annuelle complémentaire</b>
<i>Réfection de la couverture de la sacristie</i>		
<b>c- Domaine culturel</b>	<b>650 000 €</b>	
<i>Divers travaux d'électricité, mise en conformité et levées de réserves</i>	15 000 €	
Travaux suite aux prescriptions de la commission de sécurité et demandes ACFI et F3SCT (CST)	5 000 €	
<i>Travaux urgents et imprévus en cours d'année</i>	25 000 €	
<i>Fournitures des travaux en régie</i>	10 000 €	
<i>Réalisation DTA</i>	10 000 €	
<b>Ateliers d'artistes Vauban</b> Réparation des noues et zinguerie	43 000 €	
<b>Bibliothèque Montrapon</b> Amélioration du confort thermique – pose de films solaires	5 000 €	
<b>Médiathèque du Pôle des Tilleuls</b> Amélioration du confort thermique – pose de stores screen	5 000 €	
<b>Centre Pierre Bayle</b> Aménagement des banques d'accueil adultes et jeunesse dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif automatisé de prêt	30 000 €	
<b>CDN</b> <i>Mise en conformité sécurité incendie : office et stockage</i>	60 000 €	
<b>Centre Pierre Mendès France</b> Aménagement des locaux Côté Cour	5 000 €	
<b>Ferry GS salle de danse 1<sup>er</sup> étage</b> Travaux d'installation Concorde de Saint-Ferjeux (compris local de stockage) pour désaffecter l'ex-groupe scolaire de la Grette	100 000 €	
<b>Friche Culturelle</b>	70 000 €	

<b>Programmation</b>	<b>Tranche annuelle</b>	<b>Tranche annuelle complémentaire</b>
Mise aux normes assainissement Sécurisation des manifestations culturelles sur le site : Relevés des réseaux existants	15 000 €	
<b>Harmonie 12 rue Weiss</b> Traitement des fissures en façade sur rue	30 000 €	
<b>Locaux 6 avenue de Chardonnet</b> Travaux de couverture structurels et mise en conformité électrique	80 000 €	
<b>Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie</b> Traitement des fissures sur façades	35 000 €	
<b>Théâtre de l'Espace</b> Réfection de l'étanchéité toiture terrasse	45 000 €	
<b>Théâtre Ledoux</b> Sécurisation des accès au dispositif de désenfumage et détection incendie	30 000 €	
<b>Citadelle</b> Snack : réfection de la terrasse – 2eme phase	32 000 €	
<b>Programme complémentaire :</b>		
<b>Bibliothèque Mandela -Travaux thermiques de la salle du conte compris éclairage leds</b>		
<b>D- Domaine de l'enseignement</b>	<b>1 200 000 €</b>	
<i>Divers travaux électriques, mise en conformité, levée de réserves et GTB</i>	50 000 €	
<i>Travaux urgents et imprévus en cours d'année</i>	79 000 €	
<i>Fournitures des travaux en régie y compris travaux de couverture</i>	40 000 €	
<i>Travaux suite aux prescriptions des commissions de sécurité et demande ACFI et F3SCT (CST)</i>	20 000 €	
<i>Divers équipements et travaux suite aux demandes des conseils d'écoles</i>	30 000 €	

<b>Programmation</b>	<b>Tranche annuelle</b>	<b>Tranche annuelle complémentaire</b>
<i>Mise en place de visiophone</i>	15 000 €	
<i>Mise en place de contrôle d'accès</i>	50 000 €	
<i>Raccordement +fibre</i>	30 000 €	
<i>VPI : câblages et installations électriques dans les écoles élémentaires</i>	15 000 €	
<i>Acquisition armoires de stockage</i>	25 000 €	
<i>Travaux projet Eco-Ecoles</i>	5 000 €	
<b>Elémentaire Tristan Bernard – préfabriqué</b> <i>Démolition y compris désamiantage</i>	45 000 €	
<b>Elémentaire Brossolette</b> <i>Travaux de sécurisation de façades</i> <i>Réfection partielle de l'étanchéité (cage d'escalier)</i> <i>Aménagement des locaux cellule logistique</i>	74 000 € 25 000 € 50 000 €	
<b>Elémentaire Butte</b> <i>Rénovation salle périscolaire suite à infiltrations</i>	10 000 €	
<b>Elémentaire Chaprais 1 (rue de Belfort)</b> <i>Réfection de la couverture tuiles</i>	80 000 €	
<b>Maternelle Chaprais</b> <i>Rénovation de la salle de classe 14</i>	70 000 €	
<b>Chaprais logement conciergerie</b> <i>Réfection partielle, mise en peinture</i>	16 000 €	
<b>Cuisine centrale</b> <i>Travaux du propriétaire</i>	30 000 €	
<b>Maternelle Ferry</b> <i>Salle polyvalente – mise en œuvre d'un sol souple</i>	55 000 €	
<b>Maternelle Fontaine Ecu</b> <i>Couverture pan nord : gros entretien</i>	8 000 €	

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
<b>Maternelle Fribourg</b> Réfection de la salle polyvalente y compris création espace DALM Tisanerie et remplacement menuiseries	150 000 €	
<b>Elémentaire Helvétie 2</b> Création bureau DALM, salle de réunion y compris renfort structurel Plancher Conciergerie - rénovation du logement Mur d'enceinte et fronton préau – phase 2	90 000 € 30 000 € 25 000 €	
<b>Montboucons salle de quartier périscolaire</b> Travaux amélioration du confort thermique : pose de films solaires	8 000 €	
<b>Maternelle Montrapon</b> Sanitaires : remplacement des urinoirs	5 000 €	
<b>Maternelle Vauthier</b> Aménagement de l'espace bibliothèque (salle des enseignants) et local tisanerie	70 000 €	
<b>Travaux de désamiantage : complément pour écoles</b>		150 000 €
<b>Programme complémentaire :</b> <b>Maternelle Camus</b> - Réfection de la couverture zinc <b>GS Henriot</b> - Réfection de la couverture		

E- Domaine patrimoine ancien (dont Monuments Historiques, Forts et Fontaines)	375 000 €	
Divers travaux d'électricité, mise en conformité, levée des réserves	5 000 € 23 000 €	
Travaux urgents et imprévus en cours d'année Fournitures des travaux en régie	5 000 €	

<i>Travaux suite aux prescriptions de la commission de sécurité et demandes ACFI et F3SCT (CST)</i>	5 000 €	
<b>Citadelle</b>		
<i>Création ventilation atelier menuiserie</i>	3 000 €	
<i>Parc zoologique – mise en conformité sanitaires</i>	15 000 €	
<i>Parc zoologique – rénovation de l'ex espace babouins</i>	65 000 €	
<i>Parc zoologique –</i>	7 000 €	
<i>désimperméabilisation espace petite ferme</i>	7 000 €	
<i>Parc zoologique – réfection terrasse tortues</i>	3 000 €	
<i>Parc zoologique réalisation d'un abri technique (chauves-souris)</i>		
<b>Eglise Saint François Xavier</b>	37 000 €	
<i>Réfection de la couverture de la Sacristie</i>		
<b>Fontaines et monument Hilaire de Chardonnet</b>	192 000 €	
<i>Rénovation et mise en circuit fermé</i>		
<b>Statue Pierre-Joseph Proudhon</b>	8 000 €	
<i>Nettoyage</i>		
<b>Programme complémentaire : Fort de Chaudanne - Réfection de l'étanchéité du bâtiment principal</b>		
<b>F- Domaine Petite Enfance</b>	<b>200 000 €</b>	
<b>Etablissements d'accueil des jeunes enfants</b>		
<i>- Divers travaux d'électricité, mise en conformité, levée de réserve et GTB</i>	15 000 €	
	10 000 €	
<i>- Travaux urgents et imprévus en cours d'année</i>	5 000 €	
<i>-Fournitures des travaux en régie</i>		
<i>- Travaux suite aux prescriptions des commissions de sécurité et demandes ACFI et F3SCT (CST)</i>	5 000 €	
<i>- Travaux pour mise en conformité conformément à l'arrêté du 21/08/2021</i>	26 000 €	
<b>EAJE Artois</b>		
<i>Requalification de la clôture et portail en accompagnement du réaménagement des espaces extérieurs par la DBEV</i>	10 000 €	

<b>EAJE Bersot</b> <i>Réfection partielle de la couverture et rejointement de la façade en pierre</i>	100 000 €	
<b>EAJE Montrapon</b> <i>Fourniture et pose de 3 stores bannes</i>	24 000 €	
<b>EAJE Palente Condorcet</b> <i>Travaux d'amélioration du confort thermique</i>	5 000 €	
<b>Programme complémentaire : EAJE Montrapon - Rénovation de la lingerie</b>		
<b>G- Domaine Sportif</b>	<b>750 000 €</b>	
<b>Divers bâtiments sportifs</b> - Divers travaux d'électricité, mise en conformité, levée des réserves et GTB - Travaux urgents et imprévus en cours d'année - Travaux de rénovation réalisés en Régie - Travaux suite aux prescriptions des commissions de sécurité et demandes ACFI et F3SCT (CST) - Contrôle d'accès - Réalisation de DTA	30 000 € 30 000 € 30 000 € 15 000 € 60 000 € 30 000 €	
<b>Piscine Chalezeule</b> <i>Travaux pour la saison 2024</i>	15 000 €	
<b>Piscine Lafayette</b> <i>Remplacement de 3 filtres (sur 5)</i>	250 000 €	
<b>Piscine Lafayette</b> <i>Requalification pataugeoire y compris réfection étanchéité du bassin et mise en place d'équipements ludiques et travaux structurels</i> <i>Remplacement des luminaires de l'espace grand bassin</i>	250 000 € 30 000 €	
<b>Port Joint piscine</b> <i>Travaux du propriétaire saison 2024</i>	10 000 €	
<b>Programme complémentaire : Piscine Lafayette - Réfection étanchéité toitures terrasses</b>		

<b>H- Domaines – Vie des quartiers – Vie associative</b>	<b>600 000 €</b>	
<b>Divers bâtiments</b>		
- Divers travaux d'électricité, mise en conformité, levée de réserve et GTB	30 000 €	
- Travaux urgents et imprévus en cours d'année	34 700 €	
- Fourniture des travaux en Régie	20 000 €	
- Travaux suite aux prescriptions de la commission de sécurité et demandes ACFI et F3SCT (CST)	10 000 €	
- Réalisation DTA	30 000 €	
<b>Amicale de Bregille village</b>	10 000 €	
Travaux d'accompagnement Ad'Ap		
<b>Centre Martin Luther King</b>	30 000 €	
Travaux du propriétaire dont réaménagement de l'accueil		
<b>Centre Pierre Mendès France</b>	30 000 €	
Réaménagement de l'ex appartement en bureaux		
<b>Espace Simone de Beauvoir</b>	10 000 €	
Création d'un espace de vie social		
<b>Comité de quartier Saint Ferjeux</b>	148 000 €	
Réfection des étanchéités y compris traitement thermique		
<b>Kursaal cave</b>	10 000 €	
Etude structurelle suite à désordres		
<b>Ex école Ronchoux</b>	30 000 €	
Travaux d'installation de l'association La Marelle pour désaffecter l'ex-groupe scolaire de la Grette		
<b>Maison de quartier des Bains Douches</b>	10 000 €	
Aménagement de l'accueil		
<b>Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu/Coubertin</b>	14 000 €	
Annexe salle Rose : aménagement numérique de la salle		
<b>Maison de quartier Montrapon/Fontaine Ecu/Epitaphe</b>	30 000 €	
Réaménagement des locaux et travaux d'accompagnement Ad'Ap		

<b>Maison de quartier Nelson Mandela</b> Réfection étanchéité toiture terrasse basse Réfection des couvertines des châssis ouvrants de la salle polyvalente	45 000 € 16 000 €	
<b>Maison de quartier des Près de Vaux</b> Travaux de cloisonnement	25 000 €	
<b>Maison de quartier de Velotte</b> Réfection de la terrasse bois Travaux énergétiques sur l'espace bibliothèque	14 300 € 45 000 €	
<b>Salle de quartier Montboucons Emilie du Chatelet</b> Travaux d'amélioration du confort thermique : pose de films solaires	8 000 €	
<b>Programme complémentaire : Kursaal - Réfection partielle de la couverture zinc</b>		
<b>MISE EN ACCESSIBILITE (ADaP)</b>	<b>2 000 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 676 000 €</b>	<b>150 000 €</b>

## Biodiversité et Espaces Verts

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
<b><u>Biodiversité et espaces verts</u></b>		
Missions d'expertises sanitaires et opérations de gestion du patrimoine arboré	280 000 €	30 000 €
Campagne annuelle de plantation d'arbres et d'arbustes sur l'ensemble de la ville	105 000 €	
Travaux de rénovation, d'amélioration fonctionnelle, d'accessibilité, de sécurité, d'ouverture de nouveaux sites au public dans les espaces verts toutes délégations confondues	142 000 €	
Réaménagement de cours d'école et de crèches	40 000 €	
Budget participatif édition 2023, travaux 2024	210 000 €	
Travaux en faveur de la préservation de la biodiversité et des paysages	62 000 €	
Aires de jeux publiques de quartiers	62 106 €	
Elaboration du Plan Arbre		60 000 €
Réfection couverture serres Orangerie		50 000 €
<b><u>Espaces sportifs de plein air</u></b>		
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil et de jeux des usagers, travaux d'amélioration des surfaces de jeux	115 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 016 106 €</b>	<b>140 000 €</b>

## Maîtrise de l'Energie / Energies renouvelables

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
Travaux de modernisation et entretien des équipements liés à la Gestion Technique Centralisée (GTC)	132 000 €	
Travaux de modernisation des transformateurs	100 000 €	
Remplacement, modernisation et entretien de système de chauffage classique	113 000 €	
Remplacement et modernisation de système de chauffage par ENR ou de récupération énergie fatale	165 000 €	
Optimisation et travaux d'économies d'énergies	99 257 €	
Autres projets EnR	92 000 €	
Précarité énergétique (petits matériels et petits travaux)	20 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>721 257 €</b>	

## Mobilités

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
Domaine de la voirie/propreté	86 404 €	
Travaux de génie civil pour installation de points d'apports volontaires		300 000 €
Réfection passerelle piétonne		50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 404 €</b>	<b>350 000 €</b>

## Urbanisme et Aménagement Urbain

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	336 537 €	
Accompagnement opérations d'urbanisme	100 000 €	
Renouvellement des surfaces de jeu de terrains synthétiques		300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>436 537 €</b>	<b>300 000 €</b>

## Parc Auto et Logistique

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
Investissement véhicules immatriculés et vélos	781 428 €	
Investissement matériels non immatriculés	140 000 €	
Autre équipement	10 000 €	
Installations de bornes de recharge dans les sites occupés par les services		100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>931 428 €</b>	<b>100 000 €</b>

## Matériel et mobilier équipements culturels

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
<b>Renouvellement fonds et petit équipement / Bibliothèques</b> (acquisition courante de documents de bibliothèques hors revues avec abonnements – livres, dvd, etc...)... <i>dont</i> :	<b>236 130 €</b>	<b>181 200 €</b>
<i>Acquisition supplémentaire d'ouvrages et remise à niveau des collections. Objectif : disposer d'ouvrages de moins de 10 ans d'ici 2027</i>		100 000 €
<i>Mise en place de l'automatisation du prêt en bibliothèque (2<sup>ème</sup> phase): acquisition et installations des automates de prêt et des antennes antivol</i>		81 200 €

Programmation	Tranche annuelle	Tranche annuelle complémentaire
<b>Restauration / acquisition d'œuvres petit équipement / Citadelle .... dont :</b>	<b>120 000 €</b>	
<i>Bien-être animal / évolution du parc zoologique : aménagement intérieur espace Langur de François (en complémentarité des crédits bâtimentaires)</i>	45 000 €	
<i>Rénovation du Moulin</i>	30 000€	
<i>Signalétiques suite notamment à réouverture du Musée de la Désistance et de la Déportation</i>	12 000 €	
<b>Restauration / acquisition d'œuvres petit équipement / Musées</b> (dont acquisition d'œuvres pour enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps, restaurations des collections, acquisition de mobiliers)	<b>64 000 €</b>	
<b>Restauration / acquisition d'œuvres petit équipement / Secrétariat Général Culture</b> (compléments de financement pour les projets d'acquisition d'œuvres ou de petit équipement, de restauration pour les directions du pôle ou les établissements culturels rattachés – les Deux Scènes, La Rodia, le CDN, etc. -)	<b>55 205 €</b>	
<b>Restauration / acquisition d'œuvres petit équipement / Création et Diffusion</b> (dont petits travaux ou acquisition de mobiliers pour la Friche artistique, les Ateliers d'Artistes Vauban et la Galerie de l'Ancienne Poste en 2024)	<b>10 000 €</b>	
<b>Restauration / acquisition d'œuvres petit équipement / Patrimoine Historique</b> (dont restauration d'œuvres implantés dans l'espace public)	<b>8 000 €</b>	
<b>Création et implantation dans l'espace public d'une nouvelle statue de Femme</b> : Poursuite de la politique publique visant la mise en visibilité de l'histoire des femmes dans la ville, après les oeuvres rendant hommage à Henriette de Crans (2022) et Colette (2023).		<b>150 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>493 335 €</b>	<b>331 200 €</b>